

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé convoquée par courriel, tenue à l'hôtel de ville, au 374 route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le 29 septembre 2022, à 18h00, à laquelle sont présents :

M.	Roberto Blondin, maire
MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Dorine L. Marcoux, conseillère
MM.	Patrick Lebreux, conseiller Jeannot Couture, conseiller Roland Vallée, conseiller

Est également présent :
Yan Ritchie, directeur général

Est absent et à l'extérieur du territoire M. Jacques Roussy, conseiller

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Roberto Blondin, maire.

Les membres renoncent à leur avis de convocation et traitent les sujets suivants :

2022-09-167

DÉPART DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT QUE le directeur général quitte ses fonctions en date du 14 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit être remplacé ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jeannot Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à procéder à l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité jusqu'au 19 octobre 2022.

2022-09-168

OFFRE DE SERVICE - DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT QUE le directeur général quitte ses fonctions

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service

CONSIDÉRANT l'importance de ce poste au sein de la Municipalité

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrick Lebreux et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de M. Luc Lambert afin d'assumer les tâches en lien avec le poste de directeur général et greffier-trésorier pour une durée de 2 mois à compter du 11 octobre et se terminant le 10 décembre 2022, aux conditions proposées, afin de combler le poste par intérim et de former la personne embauchée par la Municipalité pour occuper ces fonctions.

QUE le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de travail liant les 2 parties.

2022-09-169

RÉPARATION TRACTEUR NEW-HOLLAND- APPROPRIATION DU SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE le tracteur est chez le concessionnaire ;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du représentant du concessionnaire concernant les réparations à effectuer ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le responsable des travaux publics sont allés vérifier auprès des autres Municipalités les équipements à neige ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Roland Vallée et résolu à l'unanimité des conseillers ;

QUE le conseil autorise les réparations du tracteur New-Holland au montant de 9 636.43\$ + taxes et s'approprie ce montant au surplus accumulé advenant un déficit budgétaire.

2022-09-170

CLÔTURE DE LA SESSION

La clôture de la session est proposée par Nadine Lelièvre à 18 : 49 heures.

Roberto Blondin, maire

Yan Ritchie, directeur général
et greffier-trésorier

« Je, Roberto Blondin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »